



# PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

### JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021, 18h00

#### MAIRIE du Bourget

Le trente septembre deux mille vingt-et-un à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

Assemblée Délibérante	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATION
Gilles Margueron	X		
Stéphane Bect	X		
Albert Dupré	X		
Thierry Soulier	X		
Marie-Claude Cote	X		
Alexandra Buisson	X		
Daniel Rusque	X		
Alexandre Donadio		X	Gilles Margueron
Cédric Bermond		X	Stéphane Bect
Bruno Buisson	X		
Julie Bermond	X		
Francesca Legendre Tonelli	X	A partir du point 8	Bruno Buisson
Sandrine Moreau	X		
Dominique Ernaga		X	Sandrine Moreau
Arthur Godfroy		X	
<b>Membres en exercice : 15</b>	<b>10/11</b>	<b>4/5</b>	<b>3/4</b>
<b>VOTANTS</b>		<b>13/14</b>	

- ✓ **Public : 1** **Convocation transmise le 21/09/2021**
- ✓ **QUORUM (8) : ATTEINT**
- ✓ **Secrétaire de séance : Alexandra Buisson**
- ✓ **Approbation compte-rendu du 12 aout 2021 : A l'unanimité,**
- ✓ **Documents de synthèses** transmis par voie électronique le 24/09/2021,
- ✓ **M. le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :**
  - **Décisions modificatives Régie d'Electricité**
  - **Admissions en non-valeur, créances éteintes Budget Principal**
  - **Déficit structure Enfance CCAS Modane**



## Finances

### 1. Demande de subvention COVID CD73 – Délibération N°85/2021

M. le Maire explique qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Département de la Savoie à hauteur de l'enveloppe maximum attribuée à la Commune soit 1 500 €, il précise que les dépenses entrant dans le champ de l'aide représentent un montant total TTC de 5 787.14 €.

**A l'unanimité**, le conseil municipal sollicite le département pour cette aide.

### 2. Admissions en non-valeur, créances éteintes Budgets Régie Electrique 86/2021

**A l'unanimité**, l'Assemblée approuve les écritures pour admettre en non-valeur les créances irrécouvrables ou éteintes, inscrites au budget primitif et délibérées l'an dernier.

Le montant sur 12 ans s'élève à 19 163.30 €, principalement dû à des liquidations de commerces sur la station.

### 3. Décision modificative 3 Budget Régie d'Electricité – Délibération N°87/2021

**A l'unanimité** les élus approuvent la Décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6541 : Créances admises en non-valeur		3 664,00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>3 664,00 €</b>		
R 778 : autres produits exceptionnels				3 664,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>				<b>3 664,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>3 664,00 €</b>		<b>3 664,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2313-106 : BOUCLAGE B	3 450,00 €			
D 2315-104 : TELERELEVE + CABLAGES FO		3 450,00 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>3 450,00 €</b>	<b>3 450,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>3 450,00 €</b>	<b>3 450,00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>3 664,00 €</b>		<b>3 664,00 €</b>

### 4. Décision modificative 4 REVB – Délibération N°88/2021

**A l'unanimité** les élus approuvent la Décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6162 : Assurance oblig. dommage constr.		37 455,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>37 455,00 €</b>
D 4818 : Charges à étaler		37 455,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>37 455,00 €</b>
D 6812 : dot.amort.charges d'exploit.		3 745,50 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>3 745,50 €</b>
D 2313-106 : BOUCLAGE B	33 709,50 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>33 709,50 €</b>	
R 4818 : Charges à étaler		3 745,50 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>3 745,50 €</b>
R 791 : transfert charges exploitat°		37 455,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>37 455,00 €</b>
R 778 : autres produits exceptionnels		3 745,50 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>		<b>3 745,50 €</b>

Il s'agit de l'assurance du projet Poste Rival, prévu en investissement, qu'il convient de payer en fonctionnement. L'opération pourra ensuite être étalée sur 10 années en investissement.

#### 5. Admission en non-valeur Budget principal – Délibération N°89/2021

**A l'unanimité**, l'Assemblée approuve les écritures pour admettre en non-valeur les créances irrécouvrables ou éteintes, inscrites au budget primitif et délibérées l'an dernier.

Le montant sur 12 ans s'élève à 1 198.45 €.

#### 6. Déficit Structures Enfance CCAS Modane

Après avoir lu en séance les projets de convention et participations reçus par le CCAS de Modane, et considérant que le coût total de la somme demandée pour 2018 et 2019 s'élève à plus de 20 000 €. Les élus souhaitent participer à ce déficit mais ne comprennent pas la clef de répartition. Ils souhaitent que le taux de fréquentation soit associé à la répartition. M. Soulier Adjoint au Social et membre du CIAS se mettra en relation avec le CCAS de Modane.

### Eau

#### 7. Admissions en non-valeur, créances éteintes Budgets Service Eau potable –

*Délibération N°90/2021*

**A l'unanimité**, l'Assemblée approuve les écritures pour admettre en non-valeur les créances irrécouvrables ou éteintes, inscrites au budget primitif et délibérées l'an dernier.

Le montant sur 12 ans s'élève à 4 258.32 €, principalement dû à des liquidations de commerces sur la station.

#### 8. Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'Eau potable Reporté

## Urbanisme

### 9. Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme N°1 – Délibération N°91/2021

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents la procédure de modification simplifiée du PLU concernant la modification du zonage pour sécuriser la construction du bâtiment technique nécessaire à l'exploitation des remontées mécaniques, en lien avec la restructuration de la télécabine du Mélezet. Le dossier de mise à disposition du public n'a appelé aucune remarque et les avis des personnes publiques ont été suivis dans le dossier d'approbation.

**A l'unanimité**, les élus approuvent la modification simplifiée du PLU N°1 et autorisent M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

### 10. Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme N°2 – Délibération N°92/2021

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents la procédure de modification simplifiée du PLU concernant la modification du zonage pour sécuriser la construction de l'équipement touristique Luge Quatre saisons. Le dossier de mise à disposition du public a fait l'objet d'une remarque sur la conservation du sentier de l'Art et les avis des personnes publiques ont été suivis dans le dossier d'approbation. L'architecture des bâtiments techniques a été modifiée et présentée à l'Assemblée, l'étude de risque réalisée par les services RTM confirme la faisabilité technique de l'équipement avec une prise en compte du risque de débordement du ruisseau St Joseph et le zonage avec la création de lits a été conservé.

**A l'unanimité**, les élus approuvent la modification simplifiée du PLU N°2 et autorisent M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

## Foncier

### 11. Demande achat parcelles A2337 et A2338 – Délibération N°93/2021

Après réflexion, l'Assemblée approuve, **à l'unanimité**, la vente de la parcelle A2337 de 52 m<sup>2</sup> au prix de 15 000 €, les frais d'actes restent à la charge de l'acheteur ; *Cédric Bermond et Bruno Buisson n'ont pas pris part au vote.*

### 12. Baux/Conventions occupation bâtiments SOGENOR

Les élus approuvent les conventions pour le bâtiment TSD, Maison de La Norma et parking souterrain avec refacturation des charges mais les loyers pour les baux et conventions doivent clairement faire apparaître les charges à refacturer.

Un nouveau point sera fait lors de la prochaine séance.

### 13. Foncier Projet Maison d'Octavie – Délibération N°94/2021

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réhabilitation de la maison d'Octavie à Villarodin. Ce projet date de 2008 et l'accompagnement financier de la Démarche Grand Chantier permet aujourd'hui de lancer les travaux pour la création d'une salle communale et d'un logement familial. La Commission constituée pour ce projet a noté avec le bureau d'étude que le foncier côté Nord tient une part importante dans le projet compte tenu de la nécessité de réaliser des ouvertures, des entrées de lumières et sortie de secours. M. le Maire explique que le projet, sans l'achat des parcelles situées à l'aval de la maison Parcelles D447, 230 m<sup>2</sup> et D446, 41 m<sup>2</sup>, est plus compliqué à mettre en œuvre et différent en terme d'aménagements.

M. le Maire et les membres de la commission Maison d'Octavie expliquent aux élus la démarche engagée avec les propriétaires concernés. Il s'agit de parcelles constructibles et il est important de rappeler qu'à l'époque (plus de 15 ans) un arrêté de péril avait été mis sur la remise, ensuite démolie ... Après échanges avec les propriétaires de la parcelle D447, M. le Maire a trouvé un compromis entre compensation et valeur d'achat de la parcelle. Il est ainsi proposé d'acheter les parcelles à 200 € le mètre carré. Compte tenu du montant total de l'opération de travaux, ce budget peut être intégré dans l'opération qui doit être subventionnée à 80%.

**A l'unanimité**, les élus approuvent cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'accomplissement de l'achat des parcelles D447, 230 m<sup>2</sup> et D446, 41 m<sup>2</sup>, cette dernière n'ayant pas la part « compensation ».

## Divers

- **Marché Route Des Terres LA NORMA** : Le choix de l'entreprise s'est porté sur Eiffage Route, les travaux sont prévus à compter du 12/10/2021 pour terminer début novembre. La suite et fin des travaux sera réalisée au printemps 2022 avec cheminements piétons, marquages...
- **Luge 4 Saisons** : M. le Maire informe les élus que les financeurs devraient statuer prochainement. De plus, côté administratif, le dossier est finalisé puis le Permis d'aménagement pourra être déposé après accomplissement des mesures de publicité de la modification du PLU
- **Oratoires St Sébastien et St Bernard** : M. Dupré fait part au conseil municipal que Mme Malec s'était chargées bénévolement de peindre les oratoires St Sébastien et St Bernard en 2003. Aux fins de remerciements, une inscription sera portée dans ces monuments avec le nom de Mme Malec.
- **Croix du Cimetière Bourget / Changement des serrures Portails des cimetières** : Alexandra Buisson informe les élus qu'une croix en métal sera installée dans le cimetière du Bas du Bourget. De plus, les serrures des portails seront modifiées pour faciliter l'ouverture et la fermeture des cimetières.
- **Journée convention de l'Observatoire de la forêt de L'Orgère** : Suite à la journée de la convention sur la forêt de l'Orgère, le PNV, l'ONF et la Commune souhaitent relancer un travail en commun. Cette première étape sera faite sur la base d'une étude sociologique. Les membres élus vont donc rencontrer l'ensemble des partenaires dans le courant du mois de novembre.
- **Panneaux Chemin Piéton** : les mesures compensatoires de destructions d'espèces protégées prévoyaient l'installation de panneaux thématiques sur les espèces. C'est enfin chose faite.
- **Bibliothèque** : Alexandra Buisson participera à la réunion sur la mise en réseau des bibliothèques du canton et échangera avec les bénévoles actuelles de la bibliothèque du Bourget. Le 24 novembre, seront fêtés les 20 ans de la bibliothèque du Bourget.
- **Epicerie ambulante** : M. le Maire informe les élus qu'une épicerie ambulante sera présente prochainement dans les villages du Bourget, Villarodin et La Norma. La Norma hors saisons uniquement.

Fait à la Mairie de Villarodin-Bourget, le 30/09/2021

Le Maire,  
Gilles MARGUERON



5/5